

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 17 octobre 2022

Convocation adressée le **08 octobre 2022** par le Directeur de l'école.  
Le Conseil d'école s'est réuni le **lundi 17 octobre 2022** à **17 H 30**, au **CSC de Châtillon**.

Secrétaires de séance : **Mmes Cécile Lazzarotto et Chloé Guillerit** (Professeures des Ecoles)

### Membres de droit présents

Nom	Qualité
<b>PRESIDENT</b>	
M. Christophe REDRON	Directeur
<b>EDUCATION NATIONALE</b>	
Mme Mylène BOURGOIN	Enseignante
Mme Marlène FOURNIER	Enseignante
Mme Chloé GUILLERIT	Enseignante
Mme Arielle HUEBER	Enseignante
Mme Cécile LAZZAROTTO	Enseignante
Mme Gaëlle LELIEVRE	Enseignante
Mme Emile NEVES	Enseignante
Mme Coralie PERDIEUS	Enseignante
Mme Sybille PORTAL	Enseignante
<b>INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE</b>	
<b>ELUS DU RPI</b>	
M. Emmanuel RAT	Maire et président du RPI
M. Bernard BONNEFONT	Adjoint chargé aux affaires scolaires
<b>PARENTS D'ELEVES</b>	
Mme Nathalie ADELAÏDE	Elue titulaire
Mme Clémence AGNEL	Elue titulaire
Mme Sabrina BARDIN	Elue titulaire
Mme Magalie BAZATTE	Elue titulaire
Mme Mélanie BONSENS	Elue titulaire
Mme Jeanne FOUQUET	Elue titulaire
Mme Fanny LEYOUR	Elue titulaire
Mme Claire PERTUIS	Elue suppléante d'un titulaire
<b>LE DDEN</b>	
Poste non pourvu sur le secteur de Châtillon-sur-Loire	

## Membres invités

Nom	Qualité
Mme Séverine LAMY	Conseillère municipale de St Firmin
Mme Chantal SERANDAT	Adjointe au maire de St Firmin
Mme Florence DELAS	ATSEM
Mme Célia ROLLION	ATSEM

## Membres absents excusés

Nom	Qualité
Mme Anne-Gaëlle AGOGUE	Enseignante
M. Gwenolé CAPRON	Enseignant
Mme Sabine LEGOFF	Enseignante
Mme Laure PINON	Enseignante
M. Aurélien RAYMOND	Enseignant
Mme Maéva SALVERT	Enseignante
Mme Marina COLOMBO	IEN
Mme Adeline BELHOUTE	Elue titulaire
M. Arnaud BELLONI	Elu titulaire
Mme Stéphanie DE ALMEIDA	Elue titulaire
Mme Aurélie GAILLARD	Elue titulaire
Mme Sarah MAIGNAUT	Elue titulaire
M. Davy VILLEDIEU	Elu titulaire
Mme Sophie RADEGON	Invitée RASED
Mme Marie DESPLAT	Elue suppléante invitée
Mme Charlotte SAINT-JOURS	Service Civique invitée

En propos liminaire, le Président nomme Mesdames Cécile Lazzarotto et Chloé Guillerit (enseignantes) secrétaires de séance et les remercie de s'être proposées au nom de l'assemblée pour leur contribution.

Ordre du jour:

- Installation du nouveau conseil,
- Approbation du PV du Conseil d'Ecole du 16/06/2022,
- Vie de l'Etablissement,
- Projet Pédagogique,
- Vie Scolaire,
- Coopérative Scolaire OCCE,
- Travaux et aménagements,
- Questions en lien avec les attributions du Conseil d'Ecole,

### 1. Installation du nouveau conseil

Le quorum étant atteint, le nouveau conseil d'école peut siéger. Les membres présents sont invités à se présenter.

Le directeur indique la raison des absences de ses collègues retenus sur d'autres réunions en tant que représentants de l'Ecole (conseil Ecole/Collège, réunion *Autrement Classique*).

Il présente à l'aide d'un diaporama les principaux points de règlement et attributions du conseil d'école définis par les éléments de l'article D411 du code de l'éducation.

## 2. Approbation du PV du précédent Conseil d'Ecole

Le procès-verbal est approuvé, sans modification, à l'unanimité.

**POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## 3. Vie de l'Etablissement

⇒ Les effectifs de l'Ecole et la répartition des élèves pour cette rentrée sont présentés (voir tableau).

MATERNELLE		ELEMENTAIRE CYCLE 2		ELEMENTAIRE CYCLE 3	
Classe	Effectif	Classe	Effectif	Classe	Effectif
Petite Section (Mmes LEGOFF/SALVERT)	23	Grande Section / CP (Mmes PINON/SALVERT)	20 (6/14)	CM1 A (Mme GUILLERIT)	25
Petite et Moyenne Section (Mme LELIEVRE)	24 (10/14)	CP (Mme NEVES)	21	CM1 B (Mme LAZZAROTTO)	26
Moyenne et Grande Section A (Mme PERDIEUS)	24 (10/14)	CE1 (M. RAYMOND)	24	CM2 A (Mme AGOGUE)	25
Moyenne et Grande Section B (Mme FOURNIER)	23 (10/13)	CE1/CE2 A (Mme HUEBER)	24 (10/14)	CM2 B (Mme BOURGOIN/M. CAPRON)	24
		CE1/CE2 B (Mme PORTAL)	23 (11/12)		
<b>TOTAL CYCLE 1</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL CYCLE 2</b>	<b>106</b>	<b>TOTAL CYCLE 3</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL ECOLE : 306 élèves dont 100 maternelles et 206 élémentaires</b>					

⇒ Un point de situation concernant le nouveau protocole sanitaire mis en place à la rentrée 2022/2023 est réalisé. Il est indiqué que ce dernier est valable pour toute l'année et qu'il se décline en 1 socle et 3 niveaux d'alerte modulables selon l'évolution sanitaire.

A la rentrée, le protocole a été fixé au niveau SOCLE permettant une rentrée sans restrictions particulières et le retour de l'accueil de tous les élèves d'élémentaire par le grand portail (libérant les difficultés constatées concernant la circulation sur le chemin du Pâtis).

Concernant l'éventuelle modification du niveau de protocole en cours d'année, l'information sera transmise 10 jours avant à tous et le changement interviendra au terme de ce délai.

A l'heure actuelle, si un cas positif est confirmé dans une classe (attesté par un élément médical), les responsables légaux des enfants de la classe sont prévenus par mail de la procédure à suivre à l'aide d'un courrier informatif permettant aussi de délivrer l'autotest gratuit à J+2. L'enfant positif est isolé au minimum 5 jours selon les consignes en vigueur actuellement. L'école a fait le choix d'une communication stable à long terme et vérifiée en lien avec les recommandations de son autorité de tutelle.

- ⇒ Chaque année, l'école est tenue d'organiser des exercices de sécurité. La réglementation en vigueur impose 3 exercices évacuation incendie au minimum et 3 exercices PPMS au minimum dont au moins un exercice Attentat-Intrusion (AI) et un Risques Majeurs (RM).

Les documents du plan PPMS font l'objet d'une actualisation en chaque début d'année. Ils sont établis et validés conjointement par l'autorité académique et la commune.

Le directeur précise les modifications qu'entraîne la loi Rhillac concernant ses attributions vis-à-vis des PPMS.

(cf. : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000044538859](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044538859))

Les bilans du 1<sup>er</sup> exercice incendie réalisé le 16/09/22 et du 1<sup>er</sup> exercice PPMS AI du 14/10/22 sont communiqués à l'assemblée à partir des fiches d'évaluation transmises à la circonscription et à la commune.

M. Bonnefont soulève une interrogation concernant le moyen d'alerte utilisé lors de l'exercice PPMS-AI. Un échange est convenu avec le Directeur pour rediscuter de ce point.

- ⇒ Le conseil est informé de la présence dans l'Etablissement du Registre de Santé et de Sécurité au Travail. Son rôle obligatoire et ses fonctions sont rappelés. Le directeur indique que celui-ci est à disposition de chaque agent ou usager sur demande dans son bureau.

#### **4. Projet Pédagogique**

- ⇒ Le président de séance présente à l'aide du diaporama le rôle, les intervenantes et le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) aux membres du conseil.

Une psychologue scolaire : **Mme Caroline Jacquet**

Elle mène des actions de suivi psychologique en lien avec le scolaire, effectue des bilans psychométriques lié à l'orientation et procède à des observations en classe. Elle intervient tout au long de l'année sur demande des parents et/ou des enseignants.

Deux enseignantes spécialisées (maîtresse E à dominance trouble des apprentissages, maîtresse G à dominance trouble du comportement) : **Mme Sophie RADEGON (E), Mme Florence CLERTE (G).**

Elles interviendront principalement au 2<sup>e</sup> semestre dans l'école sur des petits groupes d'élèves ou individuellement selon la situation.

Elles peuvent aussi intervenir comme personnel ressource tout au long de l'année sur demande des équipes (ex : aide à la passation des évaluations nationales, observation d'élève en classe, passation des évaluations EGPA, conseil pédagogique, traitement des situations d'urgence).

Coordonnées du RASED :

**5 square Foch 45250 BRIARE**

**02.38.37.02.73** ou [rased.briare@ac-orleans-tours.fr](mailto:rased.briare@ac-orleans-tours.fr)

- ⇒ Le Directeur expose ensuite le cadre et le fonctionnement horaire des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) retenus pour l'année 2022/2023. Il redonne les différents rôles de ce dispositif (cf : <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo6/MENE1302761C.htm>).
- ⇒ Le président diffuse un tableau récapitulant les principales sorties scolaires et interventions réalisées ou prévues à ce jour dans l'Ecole. Les enseignants sont invités à exposer les détails de ces projets.

Nom de la sortie	Date	Classe(s)
Matinée EPS liaison CM2/6 <sup>e</sup>	19/09/22 matin	CM2 A et B
FRMJC : de la Terre à la Lune	Entre le 31/05 et le 06/06	9 classes d'élémentaire
Sortie Théâtre	A définir	2 classes de Ce1/Ce2
Spectacle Noël maternelle : La nouvelle chanson du Père-Noël	12/10/2022	Elèves de cycle 1
Classe Découverte (Mer)	Du 02 au 09 mai 2023	CM2 A
Randonnées maternelle	1 fois par mois le vendredi	PS et PS/MS
Maison de Loire : Sensibilisation Risques Inondations	27/09, 11/10 en classe 21/10 Mantelot	CM2 A et B
Bibliothèque Municipale	Les lundis	CE1, CE1/CE2 B, CM1 B, CM2 B
Maison de Loire : Sur les traces d'un animal	19/01 classe 05/05 terrain	CP
Maison de Loire : Sur les traces d'un animal	19/01 classe 05/05 et 06/06 terrain	GS/CP
Maison de Loire : Insectes et Compagnie, un monde à nos pieds	21/03 en classe 16/05 terrain	CE1

Maison de Loire : Insectes et Compagnie, un monde à nos pieds	20/03 en classe 15/05 terrain	CE1/CE2 A et B
Maison de Loire : Développement durable	14/03 en classe 23/05 terrain	CM1 A et B
Maison de Loire : Projet Odonates	25/05 en classe 26/05 et 09/06 terrain (1 classe à chaque fois)	CM2 A et B

Nom de l'intervention	Périodicité	Classes
Musique et chant chorale	Toute l'année scolaire	Cycle 2 et 3
Théâtre et langage oral	Les mardis Du 03/10/22 au 30/06/23	2 classes de CE1/CE2
Natation	Du 2/09/22 au 06/01/23	GS/CP, CP, CE1/CE2 A et B, CM2 A et B
Handball	Du 10/09/22 au 23/03/23	CE1/CE2 A et B CM1 A
Badminton	Du 18/11/22 au 26/05/2023	GSCP, CP, CE1, CM1 B
Rugby	A définir	CE1, CM1 B, CM2 A et B
MPF45 (ex BPDJ) Education civique et climat scolaire	06/02/2023	4 classes de cycle 3

Le président précise le cadre règlementaire dans lequel se déroulent les sorties et la présence des intervenants extérieurs. Un exemple de convention est montré à titre indicatif.

Il rappelle également que si les interventions sont sans coût supplémentaire pour les familles, elles ont un coût réel. Il indique les principaux moyens de financement de ces coûts : subventions essentiellement communales et de l'intercommunité, coopérative scolaire, appel à projet. Il en profite pour

remercier au nom de chacun l'engagement des partenaires institutionnels et principalement les mairies de Châtillon-sur-Loire et St Firmin-sur-Loire.

Il précise pour conclure que d'autres projets viendront nourrir cette année et seront présentés lors des deux prochains conseils d'Ecole.

Une question étant posée sur l'absence de piscine pour certaines classes d'élémentaire (3 classes sur 9 sans piscine), il est précisé qu'en raison d'un nombre limité à 6 créneaux, les choix ont été faits en lien avec les niveaux pour lesquels la DSDEN impose la tenue du créneau. Pour les classes restantes, ont été privilégiées les élèves n'ayant eu aucun créneau piscine les années passées.

## **5. Vie scolaire**

Le Directeur évoque le règlement intérieur. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune modification, un vote d'approbation n'est pas nécessaire. Le directeur précise qu'actuellement aucune modification n'est à l'ordre du jour. Si cela devait être le cas, un travail de réflexion préalable mené en conseil des Maîtres puis en association avec les partenaires serait d'abord mis en place.

## **6. Coopérative Scolaire OCCE**

A l'aide du diaporama, les comptes au 31 août 2022 de la coopérative scolaire sont présentés à l'assemblée par le Président de séance.

L'exercice se solde à **15 578,99 €** (certaines factures en lien avec l'exercice précédent et arrivées tardivement restent cependant à honorer).

Les membres de l'assemblée sont informés des principales sources de recettes et de dépenses de l'année passée ainsi que de la somme fixée cette année en conseil des Maîtres pour le fonctionnement de la coopérative de classe (25 euros à titre indicatif). Ils sont aussi informés du rôle de la coopérative scolaire et des actions que cette dernière peut ou non financer.

Le Directeur conclut ce volet en indiquant que le compte-rendu financier fourni par les mandataires a reçu *quitus* de deux vérificateurs (autres que les mandataires) et a été transmis à l'OCCE départementale pour contrôle et approbation.

## **7. Travaux et aménagements**

Les principaux travaux réalisés cet été sont évoqués par le Président qui invite M. Bonnefont à les présenter au nom de la mairie :

⇒ Réfection de la classe de Mme Lelièvre,

- ⇒ Modification des toilettes extérieures filles (remplacement *des toilettes à la turque*). L'Equipe enseignante précise que cette mesure est appréciée par les usagers
- ⇒ Nouveau câblage du réseau informatique côté primaire pour un meilleur débit, une meilleure esthétique et des coûts amoindris en termes de location de box.
- ⇒ Monsieur Bonnefont profite de son intervention pour rappeler l'effort fait en fin d'année dernière par la mairie pour changer les PC portables fournis à chaque enseignant pour leur classe. Il indique que ceux de la maternelle seront changés l'année prochaine.

## 8. Questions en lien avec les attributions du conseil d'école et informations diverses

- ⇒ Le Président de séance informe l'assemblée de l'arrivée de Mme Charlotte Saint-Jours en temps que Service Civique dans l'école pour cette année (du 08/09/22 au 07/07/23 pour un contrat de 27 heures par semaine). Il précise les missions qui sont ou pourront lui être confiées dans l'année.
- ⇒ Il profite ensuite de ce point pour fixer avec les membres du conseil d'Ecole les prochaines dates prévisionnelles des prochaines réunions de cette assemblée :  
  
Conseil d'Ecole n°2 : **lundi 20 mars 2023**,  
  
Conseil d'Ecole n°3 : **lundi 12 juin 2023**.
- ⇒ Il donne la parole aux représentants des parents d'élèves pour évoquer les 3 points de questionnement ou d'information qu'ils lui ont transmis dans les jours précédents et pour lesquels il a donné son aval.

Une question est posée sur la possibilité d'organiser une formation premiers secours auprès des élèves de cycle 3 en lien avec les personnels compétents. L'équipe enseignante étudiera cette demande en termes de faisabilité.

Les parents de l'association de parents d'élèves souhaiteraient organiser une kermesse le samedi 1<sup>er</sup> juillet et aimerait savoir si l'équipe enseignante approuve cette date et serait à leur côté.

L'équipe enseignante propose à l'association de parents d'organiser une réunion de planification à laquelle les enseignants qui veulent s'engager pourront se joindre à eux sur la base du volontariat.

Enfin une question est posée sur l'absence des photos de fratrie. Réponse ayant déjà été donnée l'an dernier sur les raisons de ce choix, cette information sera redonnée aux familles concernées. L'Equipe enseignante précise que ce choix



est arrêté pour cette année. Cependant, il n'est pas immuable et pourra faire l'objet d'un nouveau débat à leur initiative en conseil des Maîtres.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie chacune et chacun pour sa présence et procède à la clôture de ce 1er conseil d'école.

Rédigé à Châtillon-sur-Loire, le 20 octobre 2022.

Le directeur de l'école, président de séance

Prénom, NOM, signature

Christophe REDRON



École Primaire Publique  
Place de l'Église de Saint  
43360 Châtillon-sur-Loire  
Téléphone 03 31 40 74  
www.cse-ecole-primaire.fr

Les secrétaires de séance,

Cécile LAZZAROTTO



Chloé GUILLERIT



